

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (e.g. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

L' Abeille.

7me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

7me Année.

VOL. VII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 3 FÉVRIER 1859.

No. 6.

LE CASTOR.

Importance qu'il a eue dans le commerce des pelleteries en Canada.—Description de cet animal.—La chasse du Castor.—Sa chaussée et sa cabane.

(Suite et fin.)

Prendre les Castors à la tranche c'est faire des ouvertures à la glace avec des instruments tranchants, lorsque les glaces n'ont encore qu'environ un pied d'épais. Cette troisième manière, qui est la plus noble, se fait ainsi, suivant le P. Lejeune.

“ On brise à coups de hache la cabane du Castor, qui est en effet admirable : il n'y a mouquet qui la transperce, à mon avis. Elle est à double étage : celui d'en bas est dans ou sur le bord de l'eau ; celui d'en haut est au-dessus du fleuve. Quand le froid a glacé les fleuves et les étangs, le Castor se tient retiré en celui d'en haut, où il fait une provision de bois pour manger pendant l'hiver. Or, les Sauvages ayant brisé cette maison, ces pauvres animaux, qui sont parfois en grand nombre sous un même toit, s'en vont sous les glaces, et d'un côté qui d'un autre, cherchant des lieux vides et creux entre l'eau et la glace pour pouvoir respirer ; ce que sachant leurs ennemis, ils se vont pourchasser sur l'étang ou sur le fleuve glacé, portant un long bâton en main armé d'un côté d'une tranche de fer faite comme un ciseau de menuisier, et de l'autre d'un os de baleine comme le croit. Ils sondent la glace avec ces os, frappant dessus, et premiers garde si elle sonne creux ; et, si elle donne quelque indice de sa consistance, alors ils comment la glace avec la tranche de fer, regardant si l'eau n'est point agitée par le mouvement ou par la respiration du Castor : si l'eau remue, ils ont un bâton recourbé qu'ils fourrent dans le trou qu'ils viennent de faire ; s'ils sentent le Castor, ils le tuent avec leur bâton, qu'ils appellent *ca oukoulit*, et le tirant de l'eau, en vont faire curée tout aussi tôt, si ce n'est qu'ils aient grande espérance d'en prendre d'autres. Le leur demandois pourquoi le Castor a-t-il fait là qu'on le tait ? Où ira-t-il ? me disoient-ils, sa maison est rommée, et autres endroits où il peut respirer entre l'eau et la glace son assez ; il demeure là dans l'eau cherchant de l'air, cependant on l'assomme.”

“ Il sort quelquefois par la cabane, ou par quelque trou ; mais les chiens qui sont là et le sentent et l'attendent, l'ont bientôt attrapé. Lorsqu'il y a quelque fleuve voisin ou quelque bras d'eau conjoinct à l'étang où ils sont, ils se coulent là dedans ; mais les Sauvages barrent ces fleuves quand ils les découvrent, cassent la glace, et fichent quantité de pieux les uns près

des autres, en sorte que le Castor ne peut esnader par là. J'ay vu de grands lacs qui sauroient la vie aux Castors ; car nos gens ne pouvoient casser tous les endroits où ils pouvoient respirer, aussi ne pouvoient-ils attraper leur proye.”

Lorsque les grandes inondations du printemps sont passées, les femelles retournent à leurs logements pour y mettre bas. Les mâles tiennent la campagne jusqu'aux mois de juin et de juillet, et ne reviennent chez eux que lorsque les eaux sont tout-à-fait basses. Alors ils réparent les desordres que les inondations ont faits à leurs logements, ou bien ils en font de nouveaux. Ils changent de lieux pour trois causes principales : quand ils ont consommé les aliments qui étaient à leur portée, ou que la compagnie est trop nombreuse, ou enfin que les chasseurs les inquiètent trop.

Pour établir leur demeure, ils choisissent un endroit abondant en vivres, au roseau d'une petite rivière et propre à y faire un lac. Ils commentent par construire une chaussée de hauteur suffisante pour élever l'eau jusqu'au premier lit de leurs logements. Si le pays est plat et que la rivière soit creuse, les chaussées sont longues, mais moins élevées que dans les vallées. Le Sieur Olivier, interprète de la Compagnie des Cent-Associés, assurait au P. Le Jeune qu'il avait passé sur une chaussée qui avait plus de deux cents pas de longueur ; et le Sieur Nicolet, au rapport du même Père, en avait vu une qui avait quasi un quart de lieue si forte et si bien faite qu'il en était tout étonné. Ces chaussées ont dix ou douze pieds d'épaisseur dans les fondements, et diminuent peu à peu jusqu'au haut, où elles n'ont ordinairement que deux pieds. Comme ces animaux ont une grande facilité à couper le bois, ils ne l'épargnent pas et le taillent ordinairement par morceaux gros comme le bras ou comme la cuisse et longs depuis dix jusqu'à six pieds. Ils les enfoncent par l'un des bouts fort avant dans la terre et fort proche les uns des autres, les entrelaçant avec d'autres morceaux plus petits et plus souples, puis ils remplissent les vides avec de la terre glaise. On continue, à mesure que l'eau s'élève, afin de pouvoir transporter plus aisément les matériaux. On arrête enfin ces sortes de digues lorsque les eaux retenues peuvent atteindre le premier lit ou logement qu'ils doivent faire. Le côté de la chaussée que l'eau touche est en talus, et l'eau, qui pèse suivant sa hauteur, la presse puissamment contre terre ; le côté opposé est à plomb. Elles sont assez solides pour soutenir les personnes qui montent dessus, et

ces animaux ont grand soin de les entretenir ; car ils reparent les moindres ouvertures avec la terre glaise. S'ils s'aperçoivent que les chasseurs les observent, ils n'y travaillent que la nuit, ou bien ils abandonnent leur demeure.

La chaussée étant finie, ils travaillent à leurs cabanes, qu'ils foudent toujours solidement sur le bord de l'eau, sur quelque petite île, ou sur des pilotis. Ces logements sont ronds ou ovales, et débordent des deux tiers hors de l'eau ; mais ils ont la précaution de laisser une porte que la glace ne puisse boucher. Quelquefois ils bâtissent la cabane entière sur la terre, et font des fosses de cinq ou six pieds de profondeur, qu'ils conduisent jusqu'à l'eau. Ils emploient les mêmes matériaux pour les logements que pour les chaussées, excepté que les logements sont perpendiculaires et terminés en forme de dôme. Les murailles ont ordinairement deux pieds d'épaisseur. Comme leurs dents valent bien les meilleures scies, ils coupent tous les bouts de bois qui excèdent les murailles, et y appliquent un enduit en dedans et en dehors composé de terre glaise et d'herbes sèches. C'est bien dans cette occasion qu'il se servent de leur queue pour mieux affermir cet enduit.

Le dedans de la cabane est voûté en anse de panier et peut loger huit ou dix Castors ; en dedans elle a quatre ou cinq pieds de large sur cinq ou six pieds de long. Si le nombre des Castors est de quinze ou vingt, ou même de trente, ce qui est néanmoins fort rare, le logement est grand à proportion et même il y en a plusieurs les uns près des autres. Quelques missionnaires ont assuré qu'on avait trouvé différentes cabanes qui communiquent les unes aux autres. Les cabanes sont toujours disposées par étages afin de s'y pouvoir retirer quand les eaux croissent. L'endroit où ils couchent est couvert avec de l'herbe et en hiver ils font des copeaux qui leur servent de matelas.

Tous ces ouvrages, surtout ceux des Castors qui vivent dans les pays froids, sont ordinairement achevés au mois d'août ou de septembre, parceque c'est le temps où il faut commencer à faire des provisions pour l'hiver. Ils coupent donc du bois par morceaux de deux ou trois, jusqu'à huit ou dix pieds. Les gros morceaux sont traînés par plusieurs de ces animaux, les petits par un seul, mais par des chemins différents, pour ne pas s'embarrasser les uns les autres. Ils en mettent d'abord une certaine quantité qui flotte dans l'eau ; puis ils en placent de nouveaux sur les premiers, qu'ils entassent pièces sur pièces jusqu'à

ce que leur provision réponde au nombre de ceux qui ont dessein de loger ensemble; par exemple, la provision pour huit ou dix Castors, est de vingt cinq ou trente pieds de profondeur. Ce bois n'est pas entassé comme celui de nos chantiers, mais il l'est d'une manière qui leur permet d'en arracher les morceaux qu'il leur plaît et ils ne mangent que ceux qui trempent dans l'eau. Avant que de les manger, ils les coupent menu, et apportent dans l'endroit de la cabane où ils couchent. S'ils les avaient coupés avant que de les mettre dans leur chantier, l'eau les aurait entraînés de côté et d'autre.

Mirabilis Deus in omnibus operibus suis!

C. H. L.

L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 3 FÉVRIER 1859.

L'OUVERTURE DU PARLEMENT.

L'Abéille est curieuse à l'extrême: c'est là son moindre défaut. A cela elle joint une prudence à toute épreuve, et par bonheur, voilà l'antidote à côté du poison. Ordinairement les curieux sont imprudents: il en est même qui écoutent aux portes, sans penser à la conséquence terrible qui peut s'ensuivre! si la porte allait brusquement s'ouvrir... L'Abéille est sage. Elle brûle de tout savoir, et cependant elle réussit à tout apprendre sans la moindre indiscretion.

Elle voyait bien dans le lointain ce séduisant parterre de la politique. Mais... défense expresse de s'y aventurer, car les sages mentors qui la dirigent savent que d'épines acérées se cachent sous l'éclat trompeur des tiges de ce parterre, et qu'un dangereux venin circule dans ces plantes funestes. Que fait l'Abéille? Elle demande en suppliant qu'il lui soit au moins permis de s'arrêter sur la charmille, tout auprès des fruits défendus, et cette faveur, elle l'obtient. Mais voilà qu'elle commisionne secrètement son obligeante voisine, la guêpe, ou tout autre insecte qui vous vendrez, apporter en tapinois les sucs et les parfums les moins nuisibles.—Voyez la petite ruse!

C'est ainsi qu'elle vous a préparé à cela, lecteurs, par une savante recherche sur la constitution parlementaire de notre pays, au dernier numéro. Aujourd'hui que l'arène parlementaire est ouverte, voilà qu'elle se présente à vous avec une petite chronique toute inoffensive qu'elle vous prie d'accepter comme un gage de celles qui suivront.

Samedi donc, vingt-neuvième jour de Janvier, S.E. le Gouverneur Général a fait l'ouverture des Chambres par le discours d'usage: sous notre régime constitutionnel, le discours du trône est une sorte de profession de foi qui énonce la politique du ministère, et proclame d'avance les mesures qui seront soumises à la discussion des Chambres. La Chambre d'Assemblée répond par une adresse dans laquelle elle doit répondre favorablement aux suggestions du Gouverneur. Si, au contraire, l'adresse

telle que votée se trouve conçue en termes hostiles à la politique énoncée dans le discours du trône, une nouvelle administration devient nécessaire.

Le discours du Gouverneur, comme on s'y attendait, traite en premier lieu de la question du siège du gouvernement et suggère à la chambre une adhésion pleine et entière à la décision de Sa Majesté. Il exprime ensuite l'espoir qu'on aura égard à l'engagement qu'on a pris de transférer dans l'intervalle le siège du gouvernement à Québec.

Ces deux déclarations si explicites vont former le noyau d'une discussion vive et prolongée dont on ne saurait prédire l'issue, elles sont en ce moment le sujet de l'attention générale, et l'on s'attend à un de ces événements qui défient l'œil exercé de la prévision, tant ils sont subits et inattendus.

A part ces deux questions le discours gubernatorial mentionne plusieurs projets de législation relatifs à la loi municipale et au tarif *ad valorem*; il effleure en passant la question d'une Union fédérale de toutes les Provinces et promet des documents relatifs à ce sujet et à la question regardant la compagnie de la Baie d'Hudson. Il promet aussi de soumettre à la Chambre la correspondance échangée au sujet du Chemin de fer Inter-Colonial. La révision des statuts y est considérée comme un travail à peu près terminé dont il ne restera plus qu'à assurer la consolidation. Le discours se termine par quelques mots touchant l'espoir d'une courte session.

Voilà, lecteurs, notre tâche accomplie pour aujourd'hui. Maintenant les partis vont se saisir du discours du trône comme d'une proie longtemps convoitée, et l'adresse de la Chambre nous fera connaître la force respective des parties belligérantes.

Voulez-vous des commentaires, à présent?—Par exemple, halte là!

LA ST. FRANÇOIS DE SALES.

De tous les sublimes usages consacrés par le Christianisme il n'en est peut-être pas de plus touchant que celui qui nous montre tous les peuples chrétiens, toutes les associations catholiques et tous les fidèles se choisissant un ciel un protecteur, parmi ceux qui, ayant subi les mêmes épreuves, ont obtenu la palme promise à la victoire. C'est ainsi que des hommes nés souvent dans une condition obscure, ont mérité par leurs vertus d'être honorés des rois. Leçon admirable, que notre religion peut seule donner à la terre!

Un jour, passant par un humble village vous vous étonnez d'un spectacle inattendu: le laboureur, laissant là son sillon, descendant en courant du haut de la colline; l'épouse, fermant sa chaumière, conduit par la main son plus jeune fils, dont les pas précipités ne peuvent suffire à tant d'empressement; les villageoises, riantes et joyeuses, cessent de faire tourner le fuseau, et cheminent en groupe au milieu de la foule. Dans votre curiosité, vous interrogez l'enfant qui passe; le mystère à l'instant est dévoilé: on célèbre en ce jour la fête du patron de la paroisse. Le peuple fidèle se presse vers le temple dont l'airain sonnant l'appelle à la prière. Chacun a endossé son vêtement le plus beau; quelques-uns même étalent l'habit neuf aux regards,

curieux. Tous les visages sont rayonnants de joie, et celui de l'enfant sur le front duquel, ni le temps, ni les soucis n'ont encore marqué leur empreinte, et celui du vieillard dont la misère a altéré les traits.

Pour nous qui n'avons ni la simplicité, ni la naïve dévotion de ces enfants des champs, c'est aussi avec un sensible plaisir que nous voyons revenir chaque année la fête de l'un de nos glorieux patrons, St. François de Sales. Samedi dernier a marqué le retour de ce jour solennel. Chacun s'était prêté volontiers à ce que l'on peut exiger de lui pour en relever l'éclat. Ceux-ci, dotés par la nature d'un heureux timbre de voix, avaient consacré leurs instants de loisir à préparer des chœurs: ceux-là, initiés aux secrets de la musique instrumentale, s'étaient efforcés par de nombreux exercices de relever leur mélodie au niveau de la circonstance. Tous brûlaient de présenter à St. François le plus bel hommage possible, et de former un bouquet, qui lui fût agréable.

A d'autres qu'à nous de dire si nos confrères s'en sont retirés avec bonheur.

Mais ce que nous dirons, ce sont les impressions que nous manquons jamais d'évoquer ces sortes de solennités. Toutes les fêtes chrétiennes ont un charme et une grandeur qui nous captivent et s'emparent de notre âme: ces accords dont la douce harmonie nous transporte, par la pensée, au milieu des concerts plus parfaits des anges: ces chants posés qui répondent à la voix solennelle du pontife: cette pourpre enlevée aux puissances du monde, pour venir briller dans l'humble sanctuaire du Christ: que dirai-je enfin? jusqu'à l'air plus embaumé, ce semble, tout nous jette dans un ravissant extase d'où nous sortons ensuite heureux et rassurés. Voilà comment au milieu des chagrins de la vie, la religion sait nous ménager de délicieux instants, des jours purs qui nous apparaissent comme de frais oasis au milieu d'un désert aride.

Dans ces moments de répit l'homme acquiert de nouvelles forces pour de nouvelles épreuves; l'écolier se prépare à affronter encore le sérieux et la monotonie de ses livres. Où en serait le pèlerin de la vie, si au milieu des fatigues du voyage, il ne rencontrait parfois un ombrage pour se reposer? on se sent né pour le travail; on l'aime; mais le travail, quand une pensée d'en haut ne vient point de temps en temps l'animer, finit nécessairement par courber l'homme au lieu de l'ennoblir.

LA SOCIÉTÉ ST. LOUIS DE GONZAGUE.

Il y a quelques jours, nous donnions à nos lecteurs le compte-rendu d'une séance solennelle de la Société-Laval, consacrée entièrement à la déclamation, et nous priions MM. les membres de cette société de vouloir bien nous procurer plusieurs fois encore d'aussi agréables moments. La Société St. Louis de Gonzague, craignant sans doute que sa sœur aînée ne se fût attendue trop long-temps, est venue, Dimanche dernier, au-devant des desirs de tous, en donnant une belle soirée littéraire et musicale.

La société St. Louis de Gonzague n'en est pas à son début: quoique jeune d'années et encore au matin de sa carrière, elle s'est déjà signalée par des hauts-faits

que pourraient lui offrir avec raison de plus vieilles sociétés. Sans parler de leurs séances particulières qui, pour se faire devant un petit nombre d'auditeurs, n'en sont pas moins aimables, au dire de ceux qui ont l'avantage d'y assister, M. M. les Petits en sont rendus à leur troisième séance solennelle; et la dernière, celle de dimanche, plus publique que les deux autres, est aussi sans contredit celle où ils se sont le plus distingués.

La Petite-Salle présentait ce soir-là un coup-d'œil ravissant: M. M. les Petits y avaient étalé un luxe de décorations vraiment inouï et dont tous les yeux ont été agréablement surpris; mais ce qui en rehaussait surtout l'éclat, c'était un nombreux et respectable auditoire, composé des membres du clergé et des plus honorables citoyens de cette ville. Grâce à l'obligeance bien connue et à la délicate générosité de M. M. Dessane et Paré, une musique digne de ces deux artistes est venue ajouter un charme nouveau à cette séance déjà charmante sous tant de rapports. Des duos exécutés par ces deux Messieurs sur le piano et sur le violon et surtout le "Drapeau de Carillon," chanté par M. Paré avec accompagnement sur le piano par M. Dessane, n'ont pas moins contribué que tout le reste à rendre cette soirée délicieuse.

Le programme était riche et il a été richement rempli. Qui de nous, dans cette plaisante scène "chacun son métier," n'a ri de bon cœur avec ce moqueur de Jean-Marie qui se tient les côtes, et pense en mourir de rire lorsqu'il aperçoit ce pauvre Mathurin, tout-à-pic encore gratteur de rue, métamorphosé tout-à-coup en petit Monsieur aux souliers fins, à l'habit serré, et se cassant inutilement la tête pour apprendre son alphabet grec? Qui n'a admiré ce maître d'école donnant à ses élèves une leçon de déclamation, leur recommandant de bien se rappeler ce qu'il leur a dit à la dernière classe, grondant celui-ci, menaçant celui-là, ayant une oreille pour écouter celui qu'il fait déclamer et l'autre pour entendre les badins dont les chuchotements Pétrivent et lui font perdre patience? La fable des Singes, celle de la Cigale et de la Fourmi, la farce de l'Omniibus, tout cela n'était-il pas à ravir?

Que d'admirables beautés dans ce magnifique épisode "Le chef-d'œuvre anonyme"! Ce cri empressé de Rubens: "son nom! son nom!" laissait entrevoir une étincelle de ce feu sublime dont il était lui-même embrasé et révélait déjà le génie dont la Belgique est si jalouse. Mais le plus beau passage de cet admirable morceau, n'était-ce pas celui où l'artiste consacré au Seigneur jette ses pinces à la rivière qui baigne les murs du monastère et, appuyé sur la fenêtre de sa cellule, regarde tristement ces flots cruels qui avec les instruments de son art emportent toutes les espérances de l'immortalité qu'il ne tenait qu'à lui d'acquiescer? Dans son genre la "Distribution des prix" n'a pas été moins goûtée. Il fallait voir ce maître d'école passablement content de lui-même et ayant l'air de ne l'être pas moins de ses élèves, chanter avec emphase à chaque prix qu'il distribue:

"Grâce à mes soins, ces enfants
Seront de fameux artistes."

Et à qui les donne-t-il ces prix? Ce n'est pas au mérite, c'est à ceux dont les parents lui ont envoyé les plus gros pains de sucre. Ce brave maître d'école ne se laisse pas décourager par les réponses insignifiantes que lui font ses savants élèves, il trouve même l'occasion de faire à chacun un petit compliment en même temps qu'il lui donne son prix.

La petite scène du "Grondeur" n'a pas manqué non plus de produire son effet. Il n'y avait rien de plus comique que le ton enragé de ce M. Grichard qui ne veut pas que son valet tiende la porte fermée, qui ne veut pas non plus qu'il la laisse ouverte, qui veut qu'elle soit... mais enfin comment la voulez-vous?... je veux... je veux... puis M. Grichard éclate en injures, il en a contre tous les valets du monde... c'est une race de coquins, de pendards... ce sont des gens à faire damner les saints... N'est-ce pas là le Grondeur? Nous aurions bien aussi un petit mot à dire sur les trois chansons qui ont charmé nos oreilles, mais... O Abrille, que n'es-tu voléuse comme une pie pour dérober à son auteur la chanson de circonstance et la répéter partout?

M. le président de la société, qui avait ouvert la séance par une jolie petite fable "L'aigle et le papillon," la termina par une historiette non moins gentille et tout aussi bien appliquée, à la circonstance. Dans la première, il déplorait le sort de ce pauvre papillon qu'un sot orgueil poussa à suivre l'aigle dans son vol audacieux, mais qui tombe bientôt les ailes à l'envers; tandis que son rival triomphant entend du haut des airs les rires des oiseaux témoins de la lutte. Instruits par cet exemple, disait très-bien M. le président, nous n'essaierons pas de voler comme l'aigle dans les régions supérieures; nous nous contenterons de raser la terre, de peur qu'un orage imprévu ne vienne briser nos ailes fragiles. Dans la seconde, M. le président nous raconte qu'un enfant, se promenant un jour dans un jardin, sous les yeux de ses parents, voulut leur offrir un bouquet. Parmi les fleurs qu'il choisissait il s'en trouvait quelques-unes qui n'étaient guère belles, d'autres dont l'odeur n'était pas agréable; mais il y en avait une charmante et qui répandait les plus suaves parfums: Tenez, dit-il à ses parents, en leur présentant son bouquet, toutes ne sont pas belles, mais celle-là paiera vos bontés. M. M. et chers parents, dit alors M. le président, si dans le bouquet que nous venons de vous offrir, il ne se trouve que des fleurs sauvages ou peu odoriférantes, il en est une du moins qui vous plaira davantage et que nous tenons à vous présenter, c'est celle de la reconnaissance.

Sans doute, cette dernière fleur était bien la plus belle et la plus précieuse; mais les autres n'en étaient pas moins riches et moins agréables, et l'on peut dire sans crainte que le bouquet tout entier était magnifique.

Voici le programme de cette soirée:

Piano-Violon.

Rapport de la dernière Séance. M. J. Jobin.

Discours de M. le Président. M. W. Couture.

Le Papillon. Chanson.

Chacun son métier. Scène comique. Mathurin (M. J. Martin), Jean-Marie (M. C. Lescombe),

M. Arthur (M. M. Chouinard), François (M. A. Proulx).

Une scène de déclamation. Le maître de déclamation (M. A. Gosselin), Ignace Touche-à-tout (M. D. Sheridan), Antoine Fontaine (M. P. Landry), Boniface Hefeu (M. P. Giroux), Ch. Raband (M. J. Bédard), Droguegard (M. A. Mercier).

Les Singes. Fable. M. H. Delagrave.

Scène. L'Omniibus. M. A. Gosselin.

Chanson de circonstance.

La Cigale et la Fourmi. Fable. M. E. Burroughs.

Le Drapeau de Carillon. Chanson.

Le chef-d'œuvre anonyme. M. W. Languedoc.

La distribution des prix. Le maître d'école (M. Burroughs), le petit Hyacinthe (M. Th. Jobin), Mimi Benglant (M. H. Delagrave), Fanfan Troussard (M. N. Mercier), Coco Montouzé (M. Ls. Langis).

Le Grondeur. Scène comique. M. Grichard (M. J. Bédard), Aristote (M. W. Couture), L'olive (M. Th. Jobin).

Le petit oiseau. Chanson.

Discours de M. le Président.

Piano-Violon.

Nota.—M. M. Dessane et Paré ont bien voulu aujourd'hui se faire membres de la société. S. Louis de Gonzague: elle en est mille fois honorée, et ne craint plus de paraître aux yeux du public.

ROME.—Le Prince de Galles a laissé Londres le 11 janvier pour aller à Rome. Il est accompagné de son gouverneur, de deux aides-de-camp et d'un médecin. Il emmène aussi trois voitures avec les serviteurs et les chevaux nécessaires. C'est la première fois depuis Henri VIII que l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre et le futur chef de l'église anglicane visite le centre de la Catholicité.

Le Prince restera, dit-on, cinq mois à Rome pour étudier à fond cette ville que les Anglais visitent tous les ans en grand nombre.

Le Roi de Prusse est dans la ville éternelle depuis quelque temps. La santé de ce prince est meilleure et à part quelques rares excentricités, il paraît avoir intelligence de ce qu'il fait.

George Hall, Ecr., a été nommé promoteur de Québec durant l'absence de H. L. Langevin, Ecr., qui est allé à Toronto remplir ses fonctions de membre de l'Assemblée Législative.

L'ESCLAVAGE.

Une société d'abolitionnistes à Albany propose de consacrer 875 millions de piastres à l'achat de tous les esclaves des Etats-Unis, pour leur donner la liberté. Cette somme serait formée par des souscriptions et par la vente de quelques millions d'acres de terres que le Congrès accorderait.

Mr. Seward a présenté au Congrès de nouvelles mesures pour abolir le commerce des esclaves. Il propose 1° d'autoriser le Président des Etats-Unis à employer dix nouvelles frégates à vapeur sur les côtes d'Afrique et d'Amérique pour empêcher les vaisseaux négriers de se livrer à leur infâme trafic; 2° d'élever de \$25 à \$500 la prime accordée pour la capture d'un vaisseau négrier; 3° de donner \$250 par tête à celui qui fera connaître un esclave importé d'Afrique.

La législature de la Caroline du sud voulant débarrasser cet état d'une foule de nègres libres vient de passer une loi pour leur laisser le choix entre ces trois alternatives, ou de quitter l'état avant deux ans, ou de se mettre volontairement en esclavage sous le maître qui leur plait, ou d'être vendus par encan au profit de l'état.

LES IONIENNES.—Cette petite république sous le protectorat de l'Angleterre, formée en 1815 pour en soustraire les habitants chrétiens à la barbarie des Turcs, se compose de sept îles dont six se trouvent dans la mer Ionienne et la septième dans la mer Egée. Leur superficie est d'environ 47 milles carrés, avec une population de 250.000 habitants, grecs d'origine et de religion. La ville de Corfou est la capitale. Le gouvernement est aristocratique : le pouvoir législatif se compose de 40 membres choisis pour cinq ans ; le pouvoir exécutif est exercé par six sénateurs et par un Lord-Commissaire envoyé par l'Angleterre. Depuis quelques années les habitants se plaignent de l'administration ; l'Angleterre a envoyé, il y a quelques mois, Mr. Gladstone avec instruction d'examiner sur les lieux les remèdes qu'il serait à propos d'apporter au mal. Un certain nombre de citoyens, l'archevêque en tête, ont voulu dernièrement lui présenter une requête pour demander l'annexion à la Grèce. Mr. Gladstone leur a répondu que cela était impossible et qu'il n'était pas venu pour changer l'ordre de choses établi par le traité de 1815 ; qu'au reste, il serait prêt à écouter toute autre suggestion qu'on lui feroit pour le bien de cette république. D'après les dernières nouvelles, les habitants de ces îles vont s'adresser aux puissances signataires du traité de 1815, pour obtenir leur réunion à la Grèce.

CHINE.—Un journal anglais dit que d'après le dernier recensement officiel, la population de cet empire est de 415 millions. La ville de Pékin figure pour 1,948,115.

ANTIQUITÉS CANADIENNES.

L'objet de la lettre suivante et de l'ordonnance qui l'accompagne, est le même que celui de la lettre de la reine Anne, publiée dans le dernier numéro.

LETRE DE LOUIS XIV à M. LE VICOMTE D'ARGENSON, 14 MAI 1659.

A Monsieur d'Argenson, conseiller en mon conseil d'état, Gouverneur et non Lieutenant Général en la Nouvelle France.

Monsieur d'Argenson, Je vous ay cy devant escrit pour vous ordonner d'appuyer le Sieur Euesque de Petrée en la fonction Episcopale, selon les pouvoirs qu'il en a obtenus de N. S. Pere le Pape, lequel, à ma prière, l'a ordonné Euesque afin que sans aucune opposition il en pust faire les fonctions en l'estenduë de la Nouvelle France. Presentement je vous escry rois seulement pour vous recommander de nouveau la personne dudit Sieur Euesque, mais pour vous dire que si les Vicaires du Sieur Archeuesque de Rouën vouloient

s'ingérer de faire aucune fonction de jurisdiction, vous ayez à les en empeschier et à leur dire que quelques lettres que j'aye accordées audit Sieur Archeuesque, mon intention n'est point que luy ny eux de son autorité, s'en preualent, jusqu'à ce que par celle de Pèghize il ayt esté déclaré si ledit Sieur Archeuesque est en droict de pretendre que la Nouvelle France soit de son diocèze ; car, outre qu'on ne conuient pas que c'ayt esté sous son autorité ou celle de ses predecesseurs que la religion a esté portée en ces pays de par delà, quand on demeurerait d'accord que ce luy eust acquis le droict, N. S. Pere le Pape n'en est pas persuadé, et ce seroit un scandale, si, dans une esglize naissante, la jurisdiction de celui que Dieu a établi y chef de l'uniuerselle venoit à estre contestée. Je sçay bien qu'on y veut engager mon auctorité, et sous le pretexte de la maintenir, on assaye de donner atteinte à celle du Pape ; mais ie fey ce que ie dois, en maintenant la mienne, sans tout-fois blesser l'autre. Ce que vous aurez à faire se reduit à maintenir ledit Sieur Euesque en la pleine fonction de sa charge, soit qu'on le considere honoré du caractere Episcopal, soit du Vicariat Apostolique, dont j'ay recherché Sa Sainteté. Mais ie desire que vous mesuagiez en sorte les choses, que les Vicaires dudit Sieur Archeuesque ayent suiet de se louer de votre conduite. Celle cy n'estant à autre fin, ie prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur d'Argenson, en sa sainte garde. Escrit à Paris le xiiij iour de may 1659.

Signé LOUIS.
Et plus bas,
DE LOMENIE.

La lettre de cachet du Roy du xiiij may 1659 concernant l'establissement de Monsieur l'Euesque de Petrée en ce pays de Canada dont copie est cy dessus, a esté insinuée au Greffe de la Jurisdiction Souveraine le 26e. septembre 1659. par moy sousigné.

GILLET.

Ordonnance du Sieur d'Argenson.

Pierre de Voyer, Cheualier, Viconte d'Argenson, conseiller du Roy en ses conseils d'estat, Gouverneur et Lieutenant General pour sa Maiesté en la Nouvelle France, estant necessaire de faire cognoistre à tous ceux qu'il apartiendra les volonteis de sa Maiesté portees par sa lettre de cachet à nous adressée en datte du xiiij may 1659, avous ordonné que la presente lettre sera leuë, publiée, registrée et affichée où besoing sera, et que copies d'icelles seront delivrées au grand Seneschal ou ses lieutenants, pour les faire lire, publier et registrer, et estre executées en toute leur forme et teneur, afin que personne n'y pretende cause d'ignorance, ny se preuale de toute autre lettre au contraire qui aurt esté cy devant publiée et registrée. Mandons &c.

Au fort S. Louis de Quebecq, ce xiv. octobre 1659.

Signé P. DE VOYER D'ARGENSON.
Par Monsieur,
GILLET.

La lettre de cachet du Roy, insinuée au Greffe de la Jurisdiction Souveraine le iour et au que dessus, a esté, par moy secretaire de Monsieur le Gouverneur, luë et publiée en présence des principaux habitants de ce pays de Canada deüement assemblez pour cet effect, et copies d'icelle emoyées et affichées où besoin a esté, conformément à l'ordonnance de Mon dit Seigneur le Gouverneur cy de sus transcritte. Fait au fort S. Louis de Quebecq le jour et au que dessus, par moy sousigné.

GILLET.

PENSÉES.

Pensées de Mme Swetchane.

La foi dans le désordre d'une vie coupable... une lampe qui dans l'antiquité brûlait dans les tombeaux.

La jeunesse devrait être une caisse d'épargnes.

Pourquoi l'invincible Armada périt-elle malgré la beauté de ses vaisseaux, et la vieille expérience de ses marins ? Il se pourrait bien, que de s'être appelée invincible fût entré pour quelque chose dans sa defaite. Dieu ne nous permet l'épithète qu'à très près coup.

Ne jugez pas dit le Seigneur. Commandement bien simple dans un monde où il n'y a pas d'innocents pour juger les coupables.

Que ta bouche soit la prison de ta langue. Les babillards peuvent être comparés à ces vases qui, plus ils sont vides, plus ils résonnent.

Le juge en chef Holt vit un jour conduire devant son tribunal un malheureux accusé de vol, dans lequel il reconnoit un ami de collège. Voullant avoir des nouvelles de quelques anciens camarades, il lui demanda s'il savoit ce qu'ils étaient devenus : " Ah ! milord, répondit le voleur, ils ont été tous pendus, excepté vous et moi."

CHARADE.

Mon premier invite au repos,
Et mon second peut exciter à boire :
Mon tout, sur les pas d'un héros,
Conduit les Canadiens à la gloire.

Le mot de la dernière énigme est : Pensée.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abelle paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abelle.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse M. A. Nantel.
A St. Hyacinthe M. F. Rainville.
A Ste. Anne M. Ls Fournier.
Au Collège Joliette M. J. B. Bélanger.
A la Petite-Salle M. A. Gosselin.
Chez les Externes . . . MM. { F. Gagné,
 { P. Doherty.

N. M. HUOT, Gérant.